



Indice des prix à la consommation des ménages Légère augmentation des prix en février (+ 0,2%) Croissance de 1,3 % sur l'année

Les prix à la consommation des ménages de Guyane sont en légère hausse entre janvier et février 2020 (+ 0,2 %). Cette augmentation mensuelle résulte de celles des prix des services (+ 0,6 %) et de l'alimentation (+ 0,3 %). Les prix sont en baisse dans le secteur de l'énergie (- 1,4 %) et quasiment stables dans celui des produits manufacturés (- 0,1 %). Sur douze mois, les prix à la consommation augmentent en Guyane (+ 1,3 %). Cette hausse annuelle est davantage marquée depuis le mois dernier.

Clovis Clotail (Insee)

Les prix de l'alimentation sont en hausse sur le mois de février (+ 0,3 %). Ceux des produits frais et ceux de l'alimentation hors produits frais suivent cette même évolution. L'augmentation des prix alimentaires est plus marquée entre février 2019 et 2020 (+ 1,7 %).

Les prix des produits manufacturés sont quasiment stables en février (- 0,1 %). Ceux de l'habillement et chaussures repartent à la hausse (+ 0,6 %) au sortir des soldes du début d'année. Les prix des produits de santé se replient (- 0,9 %) et ceux des autres produits manufacturés sont quasi stables (- 0,1 %). Les prix des produits manufacturés fléchissent sur un an (- 0,4 %).

Les prix de l'énergie sont en baisse entre janvier et février 2020 (- 1,4 %), dans le sillage de ceux des produits pétroliers (- 2,6 %). Le prix du gazole, carburant le plus consommé en Guyane, diminue de 3,3 % et celui de l'essence de 1,8 %. Le prix de la bouteille de gaz baisse de 1,9 %. Cependant sur un an, les prix de l'énergie grimpent (+ 5,8 %).

Les prix des services s'accroissent en un mois (+ 0,6 %). Seuls les prix des services de communication, stables, ne contribuent pas à cette augmentation. Les prix sont, par conséquent, en hausse dans les services de transports (+ 3,4 %) et de santé

(+ 0,6 %), les loyers et services rattachés (+ 0,4 %) et les autres services (+ 0,4 %). Sur un an, les prix des services, de manière générale, sont aussi en hausse en Guyane (+ 1,2 %). ■

1 Indice des prix à la consommation en Guyane

En glissement annuel (en %)



Lecture : en février 2020, l'indice des prix (ensemble) augmente de 1,3 % par rapport à février 2019.

Source : Insee, *Indice des prix à la consommation de ménages*.

2 Indice des prix à la consommation des ménages de Guyane – Février 2020

Indice des prix à la consommation (Base 100 : année 2015)

Regroupements	Pondérations 2020	Indice pour le mois de			Variation (%) au cours		
		Fév 2019	Jan 2020	Fév 2020	du dernier mois	des 3 derniers mois	des 12 derniers mois
Ensemble	10 000	101,7	102,8	103,0	0,2	0,4	1,3
Alimentation	1 601	103,1	104,5	104,9	0,3	0,4	1,7
Produits frais	162	108,1	110,3	110,6	0,3	0,8	2,4
Alimentation hors produits frais	1 439	102,3	103,7	104,0	0,3	0,4	1,7
Tabac	162	116,7	125,0	126,3	1,0	3,2	8,2
Produits manufacturés	2 937	97,6	97,4	97,3	-0,1	-0,6	-0,4
Habillement et chaussures	663	93,5	93,4	94,0	0,6	-1,6	0,5
Produits de santé	418	90,4	88,6	87,8	-0,9	-1,3	-2,9
Autres produits manufacturés	1 856	100,7	100,8	100,7	-0,1	0,0	-0,1
Énergie	791	102,2	109,6	108,1	-1,4	-0,1	5,8
dont Produits pétroliers	573	100,3	107,7	104,9	-2,6	-0,9	4,6
Services	4 509	103,0	103,6	104,2	0,6	1,0	1,2
Loyers et services rattachés	1 245	104,1	103,7	104,2	0,4	0,6	0,1
Service de santé	566	105,6	105,2	105,9	0,6	0,1	0,3
Services de transports	304	85,7	89,7	92,8	3,4	2,7	8,3
Services de communications	390	96,4	96,0	96,0	0,0	0,3	-0,4
Autres services	2 004	105,4	106,6	107,0	0,4	1,4	1,5
Alimentation et tabac	1 763	104,4	106,4	106,8	0,4	0,7	2,3
Produits manufacturés et énergie	3 728	98,7	100,0	99,6	-0,4	-0,5	0,9
Manufacturés hors habillement et chaussures	2 274	98,9	98,5	98,3	-0,3	-0,3	-0,6
Ensemble hors produits frais	9 844	101,5	102,6	102,8	0,2	0,4	1,3
Ensemble hors énergie	9 209	101,6	102,2	102,5	0,3	0,4	0,9
Ensemble hors tabac	9 838	101,5	102,4	102,6	0,2	0,3	1,2

Source : Insee, Indice des prix à la consommation des ménages.

3 Indice des prix des départements d'outre-mer et de France métropolitaine

Février 2020

Regroupements	Variation des douze derniers mois (en %)				
	Guadeloupe	Guyane	Martinique	La Réunion	France
Ensemble	2,4	1,3	1,8	1,9	1,4
Alimentation	2,4	1,7	1,7	2,2	1,8
Produits frais	11,8	2,4	5,7	-3,9	3,3
Alimentation hors produits frais	1,3	1,7	1,3	2,9	1,5
Tabac	8,4	8,2	8,2	18,6	14,5
Produits manufacturés	1,6	-0,4	0,7	-1,3	0,3
Habillement et chaussures	7,8	0,5	5,0	-1,6	2,1
Produits de santé	-1,5	-2,9	-1,8	-3,3	-2,3
Autres produits manufacturés	1,3	-0,1	0,2	-0,9	0,5
Énergie	7,9	5,8	8,6	2,6	1,1
dont Produits pétroliers	7,4	4,6	8,4	0,6	-0,5
Services	2,1	1,2	1,3	2,9	1,4
Loyers et services rattachés	1,0	0,1	0,0	2,1	0,4
Service de santé	-0,2	0,3	-0,1	-0,2	0,0
Services de transports	9,4	8,3	8,0	14,9	1,8
Services de communications	-0,4	-0,4	-0,1	0,6	2,2
Autres services	2,9	1,5	2,0	3,7	1,9
Alimentation et tabac	2,7	2,3	2,1	3,9	3,1
Produits manufacturés et énergie	2,7	0,9	2,4	-0,6	0,5
Manufacturés hors habillement et chaussures	0,7	-0,6	-0,2	-1,2	-0,1
Ensemble hors produits frais	2,3	1,3	1,8	2,0	1,4
Ensemble hors énergie	2,0	0,9	1,3	1,8	1,5
Ensemble hors tabac	2,4	1,2	1,8	1,6	1,2

Source : Insee, Indice des prix à la consommation des ménages.

Méthodologie

L'indice des prix à la consommation (IPC) est publié en base 2015.

Jusqu'en décembre 2015, l'IPC était publié en base 100 par rapport à 1998. À partir de février 2016, l'année de référence est 2015 : la moyenne des indices des prix pour l'année 2015 vaut 100. L'IPC a régulièrement changé de base : l'indice base 2015 est ainsi la huitième génération d'indice.

Un changement de base comprend des opérations simples, de nature purement calculatoire. Le niveau de l'indice, qui est modifié avec le changement de l'année de référence, importe peu : c'est l'évolution de l'indice que l'on souhaite mesurer, et cette évolution n'est pas affectée par l'année de référence dans le cas d'un indice chaîné comme l'IPC.

Le changement de base 2015 a également permis d'intégrer un nombre important d'améliorations, rendues nécessaires étant donné le temps écoulé depuis le précédent changement de base. La série agrégée « transport-communications » par exemple, a été dissociée entre les « services de transport » d'une part et les « services de communications » d'autre part, compte tenu du poids grandissant de ces derniers.

Les pondérations de l'IPC sont entièrement mises à jour. C'est en particulier le cas pour les indices des prix des DOM, qui intègrent l'enquête budget des familles de 2011. Ce changement de pondérations ne change pas les tendances, mais peut les amplifier.

Le calcul de l'indice a été amélioré

Les changements de base sont aussi l'occasion de mettre en œuvre des évolutions méthodologiques importantes. Ainsi, pour les produits frais, la méthodologie d'agrégation de l'indice a été modifiée : les produits frais sont traités comme les autres variétés et leurs prix de base sont mis à jour chaque année.

Définitions

Qu'est-ce que l'indice des prix à la consommation ? L'indice des prix à la consommation est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation du niveau général des prix des biens et des services proposés aux consommateurs sur le territoire. C'est une mesure synthétique des évolutions de prix à qualité constante. La quasi totalité des biens et des services marchands proposés aux consommateurs fait partie du champ de l'indice.

À quoi sert-il ? Il permet de revaloriser les pensions alimentaires, les loyers d'habitation, les rentes viagères, et d'indexer le Smic et les retraites, ainsi que le taux du livret A ou d'autres produits financiers. Il permet de suivre mois par mois l'évolution des prix et donc d'apprécier les tendances inflationnistes.

Pour en savoir plus

- Bayart P., Charrier R., « Des niveaux de vie au pouvoir d'achat : les inégalités s'accroissent entre 2001 et 2011 », Insee Dossier Guyane n° 9, mars 2018 : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3368967>.
- Pour comprendre le pouvoir d'achat et l'indice des prix : <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/s1308>.
- « En Guyane, entre 1998 et 2013, les prix ont évolué en moyenne au même rythme que ceux de la métropole », Insee Antian'échos n° 50, juin 2014 : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1293319>.

Service territorial de Guyane
23 ter Avenue Pasteur - CS 36017
97306 Cayenne Cedex

Directeur de la publication :
Olivier LÉNA

Rédacteur en chef :
Sylvie BLANC

Rédacteur en chef adjointe :
Maud TANTIN MACHECLER

Mise en page :
Blandine GRILLOT

ISSN : 2416-8211
© Insee 2020

